

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01138
Numéro SIREN : 813 602 687
Nom ou dénomination : 3A NORMANDIE

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2023 sous le numéro de dépôt 6486

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 24 MARS 2022

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

L'an 2022, le 24 mars, à 9 heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la société 3A NORMANDIE sur convocation du président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

La Société IMJ, propriétaire de	300 actions,
Monsieur Florian LESUEUR, propriétaire de	150 actions,
Monsieur Filipe SIMOES, propriétaire de	102 actions,
Madame Stéphanie BOISARD, propriétaire de	48 actions.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société BDO IDF, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée en date du 9 mars 2022 est absente et excusée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dimitri LANGLOIS, en sa qualité de président non associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport d'activité établi par le Président,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et quitus à la Présidence,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Non-renouvellement des mandats des commissaires aux comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2021,
- Le rapport d'activité établi par le Président,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette délibération.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport d'activité établis par la présidence et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établi par le commissaire aux comptes.

b SB FS

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39- 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21 848.86 euros de la manière suivante :

- En totalité au compte « Autres réserves » pour21 848.86 €
Après affectation, ce compte ressortira à 35 705.27 €.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant sont arrivés à expiration avec la présente assemblée générale. Conformément aux dispositions de la loi PACTE du 22 mai 2019 et de son décret n° 2019-514 du 24 mai 2019, la société 3A NORMANDIE ne se trouve plus dans l'obligation légale de nommer des commissaires aux comptes.

L'assemblée Générale décide de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures:
PZ, B, SB, FS

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents et le président.

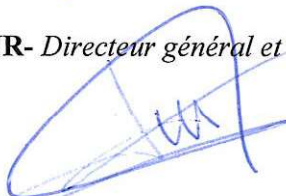
La société IMJ - Associée
Représentée par Dimitri LANGLOIS

A blue ink signature, appearing to be 'Dimitri', written in a cursive style.

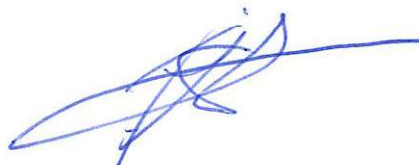
Dimitri LANGLOIS- Président

A blue ink signature, appearing to be 'Dimitri', written in a cursive style.

Florian LESUEUR- Directeur général et associé

A blue ink signature, appearing to be 'Florian', written in a cursive style.

Filipe SIMOES - Associé

A blue ink signature, appearing to be 'Filipe', written in a cursive style.

Stéphanie BOISARD- Associée

A blue ink signature, appearing to be 'Stephanie', written in a cursive style.